

# Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le septième avril à 14h00, le Conseil d'Administration de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dument convoqué par son président le 29 mars 2025 s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Maison du Grand Veymont, 38650 GRESSE-EN-VERCORS, sous la présidence de Monsieur Didier RICHE.

### Présents :

- Représentants de la mairie : Didier RICHE, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Fatima CHOMAT, conseillère municipale ; Michel-Pierre PECOUL, conseiller municipal ; Gilles APELOIG, conseiller municipal
- Représentants socioprofessionnels : Pierre MARTIN ; Olivier BRIDELANCE

**Absents excusés :** Néant

**Secrétaire de séance :** Pierre MARTIN

**Représentant consultatif du Maire :** Rémi GOUBE



**En présence de :** Jean-Pierre DEMENUS, directeur de la RDSGV ; Gilles CALVEZ, directeur d'exploitation.

**VOTE :**

Pour	6
------	---

Contre	0
--------	---

Abstention	0
------------	---

### 2025 – 04 : Approbation du compte de gestion 2024 de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors (RDSGV)

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2221-38 à R. 2221-52 ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;
- Vu les statuts de l'EPIC Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors ;
- Considérant que le Conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Comptable public pour l'année 2024 ;
- Considérant que le compte de gestion doit être voté préalablement au compte administratif ;

M. le Directeur de la RDSGV présente au Conseil d'administration le compte de gestion 2024 du budget principal de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors, dressé par Madame le Comptable public pour l'année 2024, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à 6 voix pour :**

Après s'être assuré que Madame le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **Approuve** le compte de gestion du budget principal de la Régie du Domaine Skiable de Gresse-en-Vercors dressé par Madame le Comptable public pour l'exercice 2024 ;
- **Autorise** le Président du Conseil d'administration à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **Charge** le Président de notifier la présente délibération à Madame le Comptable public de La Mûre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Gresse-en-Vercors le 07 avril 2025

Le Président

Didier RICHE

**Certifié exécutoire compte tenu**

- de la transmission en Préfecture le 07 avril 2025
- de sa publication le 07 avril 2025

